



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BULLETIN N° 6**  
Du 15/02/2022 au 28/02/2022

# **Suivi de la période à risque pour les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique**

## AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, la plupart présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DGAMPA<sup>1</sup>) et le ministère de la Transition écologique (DEB<sup>2</sup>) et composé de scientifiques, de représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces évènements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route sur les travaux à mener de 2021 à 2027 pour réduire significativement les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ce plan d'action a été complété pour l'hiver 2021-2022.

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, est en cours de discussions avec la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne), vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

Comme l'an dernier, l'État, dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte Atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022 (période à risque). Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions. Le bulletin d'information N°1 présente l'ensemble des actions.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

---

<sup>1</sup> Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) : fusion au 1<sup>er</sup> mars 2022 de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et de la direction des affaires maritimes

<sup>2</sup> Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

## AXE 1: AMELIORER LES CONNAISSANCES

### 1. Déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins sont en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1<sup>er</sup> juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4).

**Treize déclarations** de capture accidentelle de dauphins communs ont été recensées actuellement sur la dernière quinzaine de février pour les navires de plus de 12 mètres, correspondant à **13 captures accidentelles**. Trois déclarations de captures accidentelles pour des navires de moins de 12 mètres en janvier ont été signalées. Ce recensement reste toutefois à consolider, car l'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres n'est pas encore réceptionné en ce début de période à risque (voir pages 9 et 10, Aide à la lecture des chiffres).

**47 captures accidentelles au total ont été recensées depuis la période à risque** (du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 28 février 2022) pour 45 déclarations.

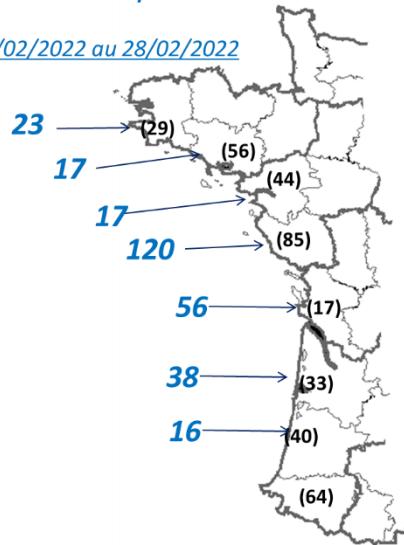
### 2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

→ **287 petits cétacés ont été retrouvés échoués sur les côtes atlantiques entre le 15/02/2022 et le 28/02/2022, ce qui conduit à 425 individus échoués depuis le 1<sup>er</sup> décembre.**

Détail des échouages	Du 15/02 au 28/02/2022	Totaux depuis 1 <sup>er</sup> /12/2021
Dauphin commun	145	248
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	132	150
Marsouin commun	8	18
Grand dauphin	2	7
Dauphin de Risso	0	1
Dauphin bleu et blanc	0	1
<b>Totaux</b>	<b>287</b>	<b>425</b>

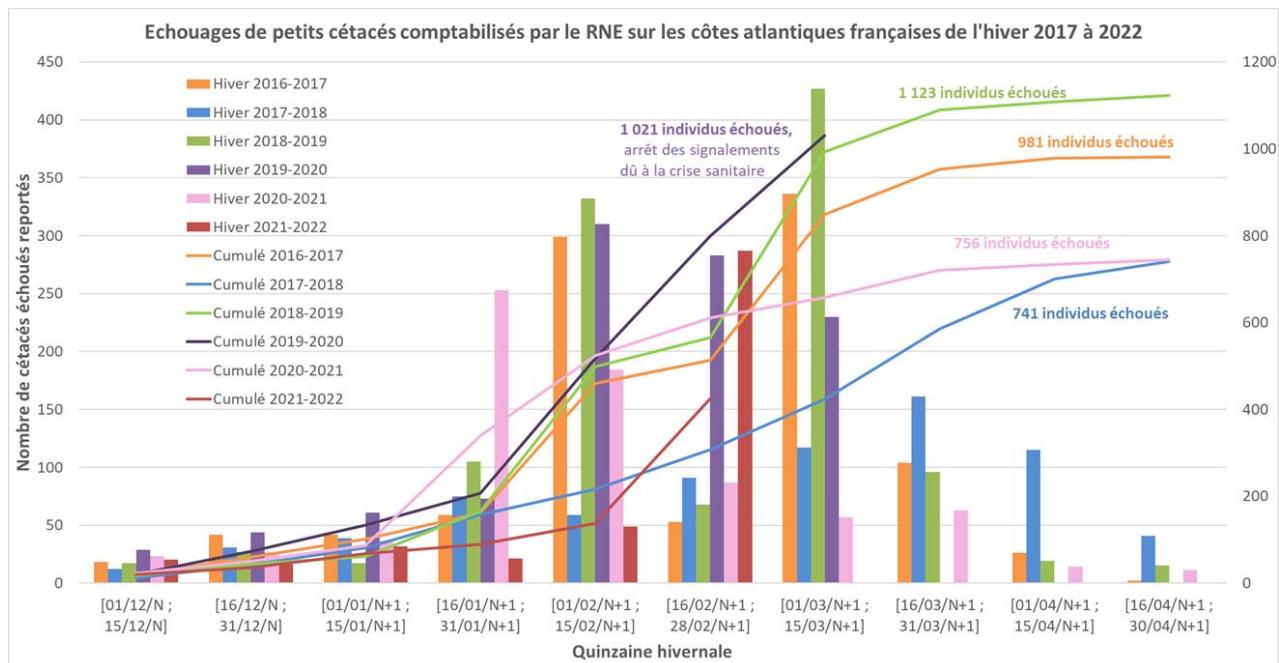
*Nombre de petits cétacés recensés échoués par département*

*Du 15/02/2022 au 28/02/2022*



La rubrique Aide à la lecture en pages 9 et 10 a été complétée, afin d'expliquer les variations d'échouages et d'analyse.

Le graphique suivant présente l'évolution des échouages hivernaux depuis 2016-2017 à aujourd'hui. Il permet de comparer les échouages aux années précédentes.



### 3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque

Les observations embarquées sont une autre source de données, qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. L'augmentation de ces observations embarquées a lieu du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022.

Du 15/02/2022 au 28/02/2022, 29 marées ont été observées sur des fileyeurs, correspondant à 52 jours de mer. Une capture accidentelle de dauphin commun a été observée lors de ces observations en mer, ce qui porte à **4 captures accidentelles observées depuis le 15 décembre 2021**. Le détail des observations est présenté ci-dessous :

	Marées observées sur la quinzaine	Cumul des marées observées depuis le 15/12/2021	Captures de petits cétacés cumulées
<b>Fileyeurs 3 miles</b>	2	5	0
<b>Fileyeurs côtiers</b>	12	101	4
<b>Fileyeurs mixtes</b>	7	27	0
<b>Fileyeurs au large</b>	4	12	0
<b>Chaluts pélagiques</b>	2	8	0
<b>Sennes danoises</b>	2	10	0
<b>Totaux</b>	<b>29</b>	<b>163</b>	<b>4</b>

Financement : 1,2 million d'euros (ministère de la Mer)

#### 4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet Obscame

La mise en œuvre de la phase 2 du projet Obscame se poursuit. Elle vise à équiper, à collecter et à traiter les données issues des caméras embarquées sur 20 fileyeurs (les 5 navires de la phase 1 et 15 nouveaux navires).

En lien avec les organisations professionnelles, le groupement Sinay/Isifish (titulaire du marché) a pris contact avec plusieurs navires pour organiser les visites de qualification et programmer les équipements. **18 navires sont à ce jour équipés**, dont les 5 navires de la phase 1. Le projet Obscame est à la recherche de 2 volontaires pour atteindre l'objectif des 20 navires équipés.

Les caméras embarquées permettent de collecter différents types d'information lors de captures accidentelles : l'état de décomposition de l'individu, les carcasses qui tombent à l'eau à la remontée du filet (qu'on ne peut pas toujours voir à bord du navire). On peut aussi souvent distinguer le type de filet de pêche déployé par le navire : trémail ou filet maillant. Le traitement des données collectées (nombre de marées au filet, nombre de captures accidentelles, etc.) est détaillé ci-dessous.

Période de collecte des données	Nombre de navires équipés	Nombre de marées aux filets observées/heures de visionnage	Nombre de captures accidentelles et espèces concernées	Engins associés aux captures
De janvier à décembre 2021	5*	283 marées 2634 heures	2 marsouins communs 9 dauphins communs	Trémail (8) et filet maillant calé (3)
Janvier 2022 (en cours de traitement)	18	42 marées 214 heures	1 dauphin commun et 1 marsouin commun	Trémail (2)

\*3 navires ont été équipés en plus des 5 navires fin décembre, portant à la collecte d'image sur 8 navires fin décembre

Les modalités de restitution de ces données feront l'objet de discussions ultérieures avec les partenaires du projet.

Financement : 2,1 millions d'euros (FEAMP, État, OFB)

#### 5. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet Delmoges

Ce projet scientifique de 3 ans, Delphinus mouvements gestion (Delmoges), piloté par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis<sup>3</sup>, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire : élaboration de plusieurs scénarios de remédiation aux captures accidentelles, en concertation avec les parties prenantes, à partir de l'ensemble des connaissances acquises dans le cadre de Delmoges et des programmes scientifiques et techniques du plan d'action.

Les conventions de subventionnement de l'État ont été signées avec les porteurs de projets pour permettre un **début du projet au 1er mars**. Un évènement de lancement du projet sera prochainement programmé.

Financement : 3,3 millions d'euros (ministère de la Mer, le ministère de la Transition écologique, France filière pêche)

<sup>3</sup> Université La Rochelle-CNRS

## AXE 2 : REDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

### 6. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de systèmes dissuasifs (pingers) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pingers). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année.

**Depuis début 2022, il y a eu 4 contrôles d'équipement de pinger** sur des chaluts pélagiques ou de fond en paire dont un navire étranger. Les contrôles étaient **conformes à la réglementation**.

### 7. Développement de solutions innovantes et durables

#### ✓ Poursuite des travaux d'expérimentation : projet Dolphinfree

Le projet Dolphinfree vise à développer une **balise bioacoustique**<sup>4</sup> et autonome en énergie. Au cours de l'hiver 2022, **4 fileyeurs** sont équipés, répartis dans différents ports sur la côte atlantique, et suivis par des observateurs en mer. Les tests ont débuté pour chaque navire au cours du mois de février. Il est prévu un total de 428 jours de mer d'observation en 2022 par le Bureau Veritas.

La production de balises acoustiques du nouveau prototype Cetasaver-Dolphinfree, plus compact et léger, disposant d'une émission plus fidèle et moins énergivore (cf. bulletin n° 3) est en cours de développement et sera finalisée en avril. Ensuite, des tests seront réalisés lors d'activité de pêche à bord de navires professionnels.

En parallèle, des **modules énergétiques**, basés sur de l'énergie hydrolienne et solaire sont développés. Ils seront, in fine, associés à la balise afin d'accroître considérablement l'autonomie du dispositif. De nouveaux tests en mer sont prévus en mars afin d'effectuer des bilans énergétiques, puis sur des navires, probablement en avril.

Financement : 1 427 635 € (80 % FEAMP, 20 % FFP)

#### ✓ Poursuite des travaux d'expérimentation : projet Licado

Le projet Licado a pour objectif de proposer et d'améliorer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le golfe de Gascogne.

Les expérimentations de pingers et de réflecteurs acoustiques ont repris autour du 20 janvier 2022 afin d'apporter les améliorations nécessaires auprès de 9 navires dans le golfe de Gascogne.

Financement : 1 478 422 € (FEAMP, FFP)

<sup>4</sup> Balise émettant un signal similaire à l'émission acoustique d'un dauphin, permettant de lui signaler l'engin de pêche

## ✓ Tests à grande échelle de pingers sur les fileyeurs : projet Pifil

Le projet Pifil teste le pinger Cetasever au moment de l'opération de filage du navire. Ce pinger, développé dans le cadre du projet Licado, est testé au cours du premier trimestre sur 20 premiers fileyeurs. **19 sont actuellement équipés.** L'installation de l'équipement sur un fileyeur supplémentaire devrait se faire courant mars.

Une application numérique a également été développée pour collecter les données nécessaires lors des tests par les pêcheurs. Elle a été testé par plusieurs partenaires du projet et doit être révisée avant d'être déployée à bord des navires.

Financement : 207 477,80 € (ministère de la Mer)

## AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN

### 8. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés

Le projet Cetambicion<sup>5</sup>, partagé par la France, l'Espagne et le Portugal et financé par l'Union européenne, vise à faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 15 partenaires des trois États : ministères et organismes publics de recherche et de conservation.

Un comité de pilotage s'est tenu le 17 février en visioconférence. Les partenaires français du projet (DEB, DGAMPA, OFB, observatoire Pelagis) sont mobilisés sur l'élaboration des différents livrables, en particulier sur :

- les éléments rapportés à la Commission européenne en 2018 dans le cadre de la DCSMM pour l'indicateur sur les cétacés pour chaque État membre ;
- la proposition d'évaluation sous-régionale coordonnée, la détermination du bon état écologique et la stratégie de surveillance des captures accidentelles de cétacés ;
- la proposition de mesures coordonnées pour diminuer les captures accidentelles de cétacés.

Une réunion générale sera fixée mi-mars avec les différentes parties prenantes (professionnels de la pêche et ONG) et les partenaires des trois États membres afin de présenter les premiers travaux.

En complément, la DGAMPA et la DEB proposeront en avril une journée scientifique et technique en façade, qui permettra notamment d'évoquer les travaux de CetAMBICion avec les membres du groupe de travail national.

Financement : 1,2 million d'euros (Union européenne)

---

<sup>5</sup> <https://www.cetambicion-project.eu/?lang=fr>

## L'ACTIVITE DE PECHE, CETTE QUINZAINE ?

### ✓ Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique reste faible sur cette première quinzaine de février, elle concerne **4 à 5 paires (chalut-bœuf)** et **1 navire au chalut simple** qui pratique cette activité occasionnellement. L'activité a été perturbée de mauvaise conditions météorologiques en début de quinzaine. Beaucoup de navires dit pélagiques sont toujours au chalut de fond. Au global, l'activité de cette flottille sur les mois de janvier-février est inférieure à celle de 2021 (-30 %). Cette activité est au niveau le plus bas en nombre de navire et de jours de mer depuis 2017.

### ✓ Fileyeurs

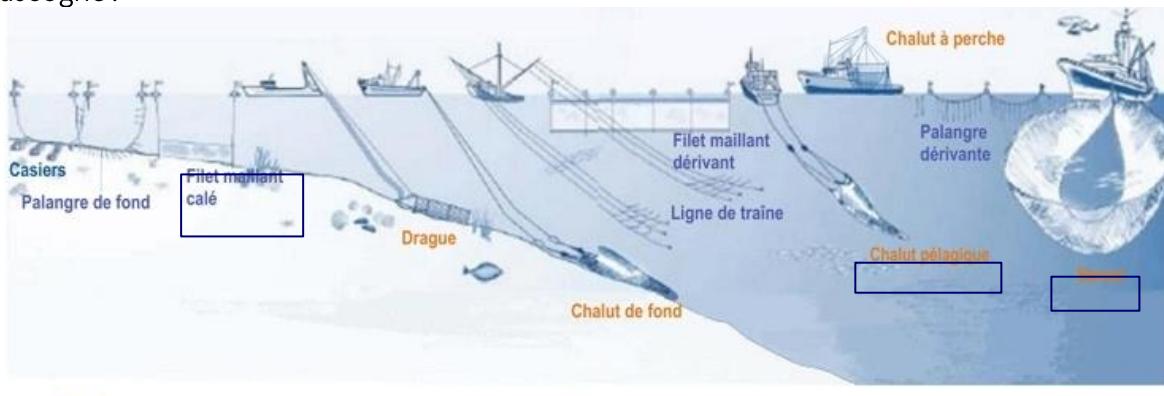
- **Fileyeurs hauturiers à sole** : L'activité de cette flottille est globalement normale sur la période, toutefois plusieurs navires sont en arrêt. De nombreux arrêts sont à prévoir en mars.
- **Fileyeurs hauturiers à merlu** : l'activité est normale sur cette période, toutefois certains navires ont une activité de plus en plus au nord du golfe de Gascogne.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers** : le début de cette dernière quinzaine de février a été marquée par une longue période de dépression hivernale jusqu'aux 22-24 février. Sur cette période, très peu de navires étaient en activité.

D'une manière générale, pour les fileyeurs côtiers et pour les fileyeurs hauturiers à sole, la baisse du quota de soles et les arrêts temporaires qui en découlent vont affecter leur activité au cours de la période à risque (janvier à avril) et pourront potentiellement entraîner des changements de pêches (filet à baudroie notamment).

### ✓ Senne danoise

Lors de cette dernière quinzaine de février, **4 navires** différents ont pratiqué une activité à la **senne danoise**. Ce métier est pratiqué en alternance avec d'autres engins (chalut notamment). L'activité sur ce métier déjà faible depuis le début de l'année est encore en diminution.

L'image ci-dessous permet de visualiser les différents types d'engin de pêche présents dans le Golfe de Gascogne :



Pour plus de détail sur les engins de pêche, vous pouvez consulter le site de l'Ifremer au lien suivant :  
<https://wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>

## Aide à la lecture des chiffres

**Les données de suivi** sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

### 1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

Les échouages sur les côtes dépendent des conditions de dérives des carcasses en mer notamment les conditions météorologiques : la direction des vents peut favoriser ou non les échouages sur la côte.

C'est pourquoi l'observatoire Pelagis et les professionnels de la pêche s'intéressent aux conditions de dérive des carcasses de dauphin en mer (baguage des captures et Dead Dolphin Tag).

Les carcasses qui s'échouent sont dans un état de décomposition variable, qui ne permet pas toujours de pouvoir établir les causes de la mort de l'animal. Au-delà d'une quinzaine de jours de dérive dans les conditions hivernales du golfe de Gascogne, on considère généralement que les examens internes et externes ne sont plus informatifs.

### 2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la



Si vous  
découvrez un  
mammifère  
marin (cétacé  
ou phoque)  
échoué sur la  
plage, vivant ou  
mort,appelez  
l'observatoire  
Pelagis :  
**05 46 44 99 10**  
(7 jours/7)



période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer<sup>6</sup> et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.

### **3. Les données déclaratives des captures accidentelles**

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide<sup>7</sup> d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

**Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2021-2022.**

---

<sup>6</sup> <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

<sup>7</sup> <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*